



COMFORTA

Assurance complémentaire

POUR PLUS DE CONFORT ET DE MEILLEURES PRESTATIONS À L'HÔPITAL

L'assurance complémentaire d'hospitalisation pour la liberté de choix et le bien-être

On ne sait jamais si une hospitalisation durera une nuit ou un mois... Il est donc préférable de disposer de tous les choix possibles. Ainsi, pour que vous puissiez décider vous-même du niveau de confort de votre hébergement et des médecins qui vous soigneront, Comforta venant s'ajouter à l'assurance complémentaire Mivita offre une couverture optimale. Avec Mivita, vous profitez déjà du libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse (hôpitaux répertoriés et conventionnés) – mais uniquement en division commune. Pour un confort hospitalier encore meilleur et le libre choix du médecin, nous vous recommandons Comforta en complément à Mivita. Nous proposons Comforta dans trois options différentes: avec l'assurance complémentaire **Comforta Demi-privé**, vous bénéficiez du confort supérieur d'une chambre à deux lits et avec **Comforta Privé** du confort optimal d'une chambre à un lit. Dans la **variante Opti**, vous avez désormais la possibilité d'opter à chaque séjour pour l'une des deux variantes Demi-privé ou Privé.

Au fait: Atupri Comforta est l'assurance complémentaire d'hospitalisation de tous ceux qui disposent déjà de l'assurance complémentaire Mivita. Pour tous ceux qui n'ont pas d'assurance complémentaire Mivita et qui souhaitent plus de confort à l'hôpital, il y a l'assurance complémentaire Hôpital.

L'assurance complémentaire Comforta Demi-privé

Avec Comforta Demi-privé, vous profitez du confort supérieur de la division demi-privée en cas d'hospitalisation, ainsi que du libre choix de l'hôpital et du médecin.

Vos avantages

- Chambre à deux lits dans toute la Suisse (hôpitaux répertoriés et conventionnés)
- Vous pouvez choisir votre médecin librement et vous faire soigner ainsi par le médecin auquel vous faites confiance.

L'assurance complémentaire Comforta Privé

Avec Comforta Privé, vous bénéficiez de la tranquillité et de l'intimité de la division privée en cas d'hospitalisation, ainsi que du libre choix du médecin et de l'hôpital.

Vos avantages

- Chambre à un lit dans les hôpitaux de toute la Suisse (hôpitaux répertoriés et conventionnés)
- Vous pouvez choisir votre médecin librement et vous faire soigner ainsi par le médecin auquel vous faites confiance.

L'assurance complémentaire Comforta Opti

Opti vous permet de décider juste avant votre admission à l'hôpital du confort souhaité (division demi-privée ou privée). Vous pouvez également choisir le médecin qui vous soignera. Vous avez deux possibilités de participation aux coûts:

Opti 1

Il s'agit de l'option la plus avantageuse. Vous payez moins pour l'assurance, mais votre participation aux coûts pour le confort supplémentaire est un peu plus élevée.

- Demi-privé: participation aux coûts de 40 % (au maximum CHF 4'000 par année)
- Privé: participation aux coûts de 50 % (au maximum CHF 8'000 par année)

Opti 2

Vous payez un peu plus pour l'assurance et en contrepartie, votre participation aux coûts pour le confort supplémentaire est moins élevée.

- Demi-privé: participation aux coûts de 20 % (au maximum CHF 2'000 par année)
- Privé: participation aux coûts de 30 % (au maximum CHF 4'000 par année)

Des questions? Nous vous conseillerons volontiers en personne au +41 800 200 888.

Ces données fournissent une vue d'ensemble à titre d'information. La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) avec les ordonnances correspondantes ainsi que les conditions générales et complémentaires d'assurance (CGA et CCA) sont exclusivement déterminantes.